

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

**Etaient présents:**

ROUQUETTE Dominique, VINEL Marylène, GRANIER Samuel, GANNAC Gisèle, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, RUFIE Bertin, PORTIE Serge, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MOULY Caroline

**Absents excusés :** COUDERC Jean-Christophe, MARTY Maurice.

**Délibération n° 2020 – 71 : Institutions et vie politique**  
**Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2020**

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Abstentions : 0                  Exprimés : 24                  Pour : 24                  Contre : 0

**Délibération n° 2020- 72 : Institutions et vie politique**  
**Ajout d'une délibération à l'ordre du jour**

Monsieur le Président propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le règlement de la zone de la Croix de Revel à Anglars St—Félix.

Le Conseil Communautaire autorise l'examen de cette délibération.

Abstentions : 0                  Exprimés : 24                  Pour : 24                  Contre : 0

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- Décisions prises par le Président et le Bureau
- Délibérations du Conseil Communautaire :
  - Approbation du PV du 4 juin 2020
  - Convention Fond L'OCCAL avec la Région et Décision Modificative au budget
  - Répartition du FPIC (sous réserve de la réception de la notification) -AJOURNE
  - Tarifs de la cantine et de la garderie
  - Désignation des membres du collège 2 du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois
  - Convention avec Médiathèque Départementale de Prêt « des livres et des bébés »
  - Acte modificatif concernant le Relais Assistant Maternel
  - Modification du règlement de la zone de la Croix de Revel à Anglars St—Félix
- Autres sujets ne donnant pas lieu à délibération :
  - Le Pass numérique porté par le Pôle des solidarités départementales

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

- La Convention Territoriale Globale avec la CAF
  - Le point sur le fonctionnement des services
- Informations et questions diverses

<b>Décisions prise dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le conseil communautaire</b>
--

Monsieur le président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ci-après :

Renouvellement de postes existants :

- Ecole Mayran - Goutrens - Rignac – Bibliothèque – RAM : la création d'un emploi d'adjoint technique à 21 heures/semaine
- Ecole Escandolières : la création d'un emploi d'adjoint technique à 17 Heures/semaine
- Ecole Rignac : la création d'un emploi d'adjoint technique à 14.5 Heures/semaine
- Ecole de Mayran : la création d'un emploi d'adjoint technique à 7.5 Heures/semaine
- Ecole Anglars et mercredis centre de loisirs : la création d'un emploi d'adjoint technique à 17 heures/semaine.
- Ecole Auzits : la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (33 heures/semaine) et la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (32 heures/semaine).
- Ecole de Bournazel : la création d'un emploi d'adjoint technique à 19.5 heures/semaine.
- Médiathèque – Office de tourisme : la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17,50 heures/semaine).

Saisonniers :

- La création de deux postes d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien et l'accueil de la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet pour exercer les fonctions de Maître- Nageur Sauveteur à la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 26 heures/semaine pour l'accueil de l'Office de tourisme du Pays Rignacois et les remplacements à l'entretien et l'accueil de la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 24 heures/semaine pour le bureau d'accueil de tourisme de Bournazel.

Remplaçants :

- Le Président est autorisé à recruter des agents de remplacement de fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

<b>Délibération n° 2020 - 73 : Institutions et vie politique</b> <b>Désignation d'un secrétaire de séance</b>
--

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Kevin FRAYSSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Délibération n° 2020 - 74 : Finances locales**  
**Convention Fond L'OCCAL avec la Région**

Exposé

Monsieur Le Président indique au conseil communautaire que la Région sollicite la Communauté de Communes dans le cadre d'un accompagnement financier des entreprises suite à la crise liée au Coronavirus.

Un partenariat est mis en œuvre entre la Région, le Département, les communautés d'agglomération, les communautés de communes et la banque des territoires.

Monsieur le Président propose de se positionner sur le fonds L'OCCAL qui est établi pour accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité.

La participation n'est engagée qu'au profit de bénéficiaires dont l'activité est implantée sur le territoire. Le solde sera restitué si la participation totale n'a pas été engagée.

Le fond L'OCCAL comporte 2 volets : une aide à la trésorerie par le biais d'avances remboursables et une aide à la réalisation d'investissements spécifiques au domaine sanitaire.

M. le Président propose d'engager le montant de 17 295 euros soit une participation de 3€ par habitant.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- De participer au dispositif fond L'OCCAL de la Région pour un montant de 17.295 euros
- D'autoriser M. le Président à signer la convention avec la Région.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Délibération n° 2020 - 75 : Finances locales**  
**Décision modificative n° 1 au Budget principal**

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire qu'il y aurait lieu d'adopter une décision modificative pour inscrire les crédits nécessaires à la participation au Fond L'OCCAL de la Région.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
Compte 2041412 Subvention d'équipement	+ 18 000 euros	
Opération 47 Ecole de Rignac – compte 2317	- 10 000 euros	
Opération 57 Foyer Marie Gouyen – compte 2313	- 5 000 euros	
Opération 63 Médiathèque –compte 2313	- 3 000 euros	

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Abstentions : 0          Exprimés : 24          Pour : 24          Contre : 0

<b>Délibération n° 2020 - 76 : Finances locales</b> <b>Tarif de la cantine</b>
---

Exposé :

Monsieur le Président indique que la commission vie scolaire et périscolaire a fait une proposition d'augmentation des prix des repas servis dans les cantines scolaires à la rentrée de septembre 2020, soit :

Proposition pour l'année scolaire 2020 - 2021	CANTINE	3,80 €/repas
---	---------	--------------

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- accepte cette proposition
- fixe à compter de la rentrée de septembre 2020 les prix du repas servi dans les cantines scolaires à 3,80 €

Abstentions : 0          Exprimés : 24          Pour : 24          Contre : 0

<b>Délibération n° 2020 - 77 : Finances locales</b> <b>Tarif de la garderie</b>
--

Exposé :

Monsieur le Président indique que la commission vie scolaire et périscolaire propose de ne pas modifier le prix de la garderie périscolaire à la rentrée de septembre 2020, soit :

Proposition pour l'année scolaire 2020 - 2021	GARDERIE	1,77 €/jour
---	----------	-------------

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Fixe le tarif de la garderie pour l'année 2020-2021 à 1.77 € par jour, sans changement par rapport l'année scolaire 2019-2020.

Abstentions : 0          Exprimés : 24          Pour : 24          Contre : 0

<b>Délibération n° 2020 – 78    - Institutions et vie politique</b> <b>Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois – Désignation des</b> <b>membres du 2<sup>ème</sup> collège</b>
---

Exposé :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Monsieur le Président présente la liste des candidatures ci-après au 2<sup>ème</sup> Collège des membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois :

Jean-Louis ABRAHAM, Sylvie VIDAL, Michèle FAGEGALTIER, Jean-Bernard DENAT, Hélène BIBAL, José ARAUJO, Sarah DONOVAN, Stéphanie LACAMPAGNE, Evelyne PRADELS, Sylvie CALMELS, Odile BELLIOU, Béatrice FERRAND, Alain CAYLA, Pierre BISON, Audrey FRERY, Patricia GIRARD.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les membres ci-dessus au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois dont la composition est arrêtée comme suit :

Collège 1 : Gisèle GANNAC, Samuel GRANIER, Bénédicte CANREDON, Bertin RUFIE, Jean-Louis BESSIERE, Maire-Noëlle DANTAN, Michel BASTIDE, Dominique PRADELS, Christian PALAYRET, Yves BOUYSSOU, Jean-Christophe COUDERC, Julien TEULIER, Yves MAZARS, Kévin FRAYSSE, Jean-Marc CALVET, Isabelle MIRABEL, Christine ISSALY.

Collège 2 : Jean-Louis ABRAHAM, Sylvie VIDAL, Michèle FAGEGALTIER, Jean-Bernard DENAT, Hélène BIBAL, José ARAUJO, Sarah DONOVAN, Stéphanie LACAMPAGNE, Evelyne PRADELS, Sylvie CALMELS, Odile BELLIOU, Béatrice FERRAND, Alain CAYLA, Pierre BISON, Audrey FRERY, Patricia GIRARD.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

<b>Délibération n° 2020 - 79 : Domaines de compétences par thèmes</b> <b>Convention avec la Médiathèque Départementale de Prêt « des livres et des bébés »</b>
---

Exposé :

Monsieur Le Président fait part au conseil communautaire du projet de territoire « des livres et des bébés » favorisant la lecture avec les tout-petits conduit par la Médiathèque Départementale de Prêt (MDA). Un programme d'action destiné aux partenaires de terrain (multi-accueil, assistantes maternelles, bénévoles des bibliothèques...) est organisé sous forme de formations et de soirées thématiques, dont l'organisation et le coût est la charge de la MDA. La Communauté de communes prend à sa charge les frais de repas et d'hébergement des intervenants et l'acquisition d'albums.

Monsieur le Président propose de s'engager dans ce dispositif.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De participer au dispositif «des livres et des bébés » conduit par la MDA.
- Autorise M. le Président à signer la convention avec la MDA.

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

<b>Délibération n° 2020- 80 – Commande publique</b> <b>Acte modificatif Relais assistant maternel</b>
--

Exposé :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Monsieur le Président indique que les travaux d'aménagement du Relais Assistant Maternel sont en cours. Un dépassement est constaté sur les lots suivants :

Lots	Société	Acte modificatif prévisionnel HT
LOT 2 Démolition Gros Œuvre	CREA BAT SIRMAIN EURL	1 628.00 €
LOT 5 Couverture zinguerie	MORISSE SARL	365.88 €
LOT 7 Menuiserie intérieure	BRAS TURLAN Sarl	1 674.50 €
LOT 12 Plomberie sanitaire CVC	BROUSSY Jean-Luc SARL	535.78 €
LOT 13 Peinture revêtement de sol	GASTON Père et Fils SARL	1 437.50 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- D'approuver la signature d'un acte modificatif avec les entreprises :
  - o Créa Bat Sirmain Eurl
  - o Morisse Sarl
  - o Bras Turlan Sarl
  - o Broussy Jean-Luc Sarl
  - o Gaston Père et Fils Sarl

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

<p><b>Délibération n° 2020 - 81 : Urbanisme</b>  <b>Modification du règlement de la zone d'activité de la Croix de Revel</b></p>
--

Exposé :

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que le règlement de la zone d'activité de la Croix de Revel à Anglars prévoit un recul des bâtiments de 10 mètres par rapport à l'alignement avec les voies intérieures de la zone d'activité.

La voie desservant uniquement la parcelle et le terrain de l'entreprise Mirabel n'a pas vocation à devenir une desserte importante. C'est pourquoi Monsieur le Président propose de modifier l'article 8 du règlement ainsi qu'il suit :

Les constructions, y compris les annexes seront édifiées en retrait minimum de :

- 4 mètres par rapport à l'alignement de la voie située entre les parcelles ZE 273 et ZE 305.

Les implantations par rapport aux autres voies et emprises publiques restent inchangées.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- de modifier l'article 8 du règlement de la zone d'activité de la Croix de Revel tel que proposé
- autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

\*\*\*\*

**Autres sujets ne donnant pas lieu à délibération**

- **Le Pass numérique porté par le Pôle des solidarités départementales**

Le Pôle des solidarités départementales porte le projet de déploiement des pass numériques auquel participe la Communauté de Communes.

La Communauté de communes disposera de 25 chéquiers de 10 chèques de 10 euros qu'il conviendra de distribuer au public nécessitant un accompagnement.

L'accueil dit de 1<sup>er</sup> niveau aura lieu à la Communauté de Communes ainsi que la remise des chéquiers.

Les formations seront dispensées par le Greta.

Lieu de formation : la Médiathèque

Mise en œuvre : octobre 2020

- **La Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF**

La CTG va remplacer le Contrat Enfance Jeunesse. La signature de la CTG a été reportée à 2021. Le Contrat Enfance Jeunesse est prolongé donc sur 2020.

Le CGT est réalisé en concertation avec la CAF.

Les objectifs sont plus étendus que ceux du CEJ, tout en restant dans le domaine de l'enfance :

- 1/ Petite enfance, enfance jeunesse
- 2/ Parentalité
- 3/ Inclusion sociale
- 4/ Accès au droit (numérique)

Le CTG est un projet de territoire qui comprend un diagnostic et un plan d'action. Il sera signé par la Collectivité et la CAF.

Cette convention conditionne les aides de la CAF.

- **Fonctionnement des services**

Un point a été fait sur le fonctionnement des services pendant le confinement et le déconfinement : Collecte des déchets – déchèterie – Portage des repas – Ecoles – Centre de Loisirs – Multi-accueil – RAM – Piscine - Médiathèque

- **Présentation des actions de promotion touristique**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Des actions sont conduites pour développer la fréquentation touristique sur les sites de la communauté de communes et notamment Belcastel et Bournazel :

- Guide Vacances édité par la Dépêche
- Campagne de proximité « si loin, si proche » - publicité Facebook
- Tour d'Occitanie en 180 expériences : Pour notre territoire, expériences mises en avant sur Belcastel, la zone humide de Maymac et Bournazel
  
- Création d'un circuit vélo « route » par commune.

• **Intervention de l'ARVM pour le rallye de Marcillac et de Rignac**

Joël Romiguières et Denis Viguier ont présenté le projet de rallye qui se déroulera le 7 et 8 novembre. Le rallye de Marcillac n'ayant pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, les organisateurs ont décidé d'organiser le même week-end en novembre le rallye de Marcillac et le rallye de Rignac, avec des épreuves distinctes.

Les organisateurs sollicitent l'accompagnement financier de la collectivité.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.